

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES :
Mme Jacqueline BLAIN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU
Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à Bernadette MARTINEAU
Mme Christelle SOURISSE qui donne pouvoir à Sonia LAUTRU
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Christelle BRILLAUD

Date de la convocation : 07/10/2025

M. Julien GUILLON est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-10/01

OBJET : DEFENSE INCENDIE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Plusieurs poteaux d'incendie présents sur la commune ne répondent plus aux prescriptions techniques actuellement exigées pour assurer la desserte en défense extérieure contre l'incendie (DECI). À l'échelle nationale, les règles d'organisation et d'aménagement des points d'eau incendie (P.E.I.) se sont précisées ces dernières années via les règlements départementaux de DECI et les guides techniques des SDIS.

Concrètement, la mise en conformité peut passer soit par le renouvellement de poteaux normalisés (si le diamètre de la canalisation d'eau le permet), soit par la création de points d'eau artificiels (citerne souples notamment) ou par la remise en état / curage de fosses existantes pour permettre l'aspiration par les engins des sapeurs-pompiers.

Monsieur Gilbert ARRIVE explique que 4 actions en village sont prévues pour répondre aux exigences, à savoir :

- Curage et remise en état de la fosse de la Joussetière
- Curage et remise en état de la fosse de la Noirebrière
- Installation d'une citerne souple au Chêne
- Installation d'une enterrée souple à la Chemairière.

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le plan de financement de ce projet de mise aux normes de la défense incendie est désormais définitif pour les actions 2025. Elle ajoute que pour compléter le plan de financement de ces équipements, il est possible de solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes.

Le plan de financement se présenterait ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Curage et remise en état de la fosse de la Joussetière	3 339,00 €	Fonds de concours CC	17 500,00 €
Curage et remise en état de la fosse de la Noirebrière	2 671,20 €	Sous-total	17 500,00 €
Installation d'une citerne souple au Chêne	11 430,78 €	Autofinancement	18 070,36 €
Installation d'une citerne enterrée à la Chemairière.	18 129,38 €	Reste à charge Commune	18 070,36 €
TOTAL DEPENSES	35 570,36 €	TOTAL RECETTES	35 570,36 €

Montant à charge de la commune = 18 070.36 €

Montant sollicité au fonds de concours = 17 500.00 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes de St Fulgent-Les Essarts pour cette opération à hauteur de 17 500.00 € et à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Julien GUILLON

Le Maire
Emilie DUPREY

